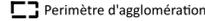
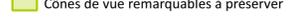


Légende

ZONE DE PUBLICITE RESTREINTE

-  Périmètre d'agglomération
 -  Panneaux de limite d'agglomération
 -  Cônes de vue remarquables à préserver
- Immeubles protégés au titre des monuments historiques**
-  Classé
 -  Inscrit
 -  Partiellement Classé-Inscrit
 -  Périmètre de 100m autour des immeubles classés ou inscrits

B Prescriptions Règlementaires

2-Plan Est

ELABORATION DU RLP
Approuvée par délibération du conseil municipal le : 29/04/2002

REVISION DU RLP
Prescrite par délibération du conseil municipal le 01/07/2016
Arrêtée par délibération du conseil municipal le ...
Approuvée par délibération du conseil municipal le ...

Le fond de plan cadastral figure sur ce document à titre d'information. Seule la représentation graphique du RLP dont les composantes figurent en légende à une valeur réglementaire. La commune n'est pas responsable des éventuelles erreurs du fond de plan cadastral qui doivent être signalées au service des impôts fonciers.



Format A1

